

"Pourquoi n'a-t-on pas été chercher la peinture chez Cyrille Labelle et Cie, comme l'avait dit M. Lanctôt ?"

A ceci, M. Pagé répond:

"Cyrille Labelle pouvait n'avoir pas la peinture nécessaire et j'ai préféré prendre la peinture du gouvernement, QUITTE A LA REMPLACER ENSUITE AUX FRAIS DE M. LANCTOT, PAR LA MEME PEINTURE, ET A FAIRE PAYER LA PEINTURE MELANGEE QUI N'AURAIT PAS ETE EMPLOYEE. Et c'est ce qui a été fait."

Voilà l'explication très simple de ces deux modes de faire suivre dans le cas du PAIEMENT DES HOMMES ET DU PAIEMENT DE LA PEINTURE.

Quant aux prix mêmes payés, pour le travail total: pour les ouvriers, pour la peinture, il y a peu de discussion.

Les conservateurs disent que M. Lanctôt n'a PAS PAYE ASSEZ CHER.

M. Lanctôt ait qu'il a payé TROP CHER.

Les experts disent qu'il a payé à peu près le PRIX RAISONNABLE.

Donc, rien à faire de ce côté.

Mais quant à l'imputation de fraude, elle est, nous le répétons, sans fondement aucun.

M. Lanctôt a payé ce qui lui était demandé; il a payé par chèque, c'est-à-dire ouvertement, nommément, comme un homme qui n'a rien à cacher, qui a toujours avai ouvertement, SANS ILLEGALITE ET SANS FRAUDE.

Aussitôt que la preuve s'est déroulée, les conservateurs ont senti que le terrain se dérobait sous leurs pieds et ils ont changé leur fusil d'épaule.

Laissant subsister pour la forme leurs anciennes allégations, ils ont présenté devant le comité d'enquête, une motion de minorité, dont la conclusion est la suivante:

Et nous concluons en outre que ledit Adélard Lanctôt, en agissant et procédant suivant que susdit, a violé l'indépendance du Parlement.

S. BARKER,
F. D. MONK.